

Rapport de la Causerie Educative du 30 Avril 2008 **Au siège de WCIC**

Le mercredi 30 Avril 2008, il s'est tenu au siège du WCIC une causerie éducative sur le thème « l'Education et la protection de l'Enfant dans le contexte Camerounais »

Il faut tout de suite reconnaître que le sujet étant très technique, notre centre a sollicité et obtenu de la délégation départementale des affaires sociales du wouri, l'assistance technique nécessaire pour mieux édifier les participants à cette causerie.

A ce titre, Monsieur MOCTO Jean Paul, assistant éducateur des affaires sociales, et chef du centre social de DEIDO II, a tenu en haleine pendant 3 heures d'horloge, les mamans qui avaient bravé la forte pluie de ce jour pour participer à la causerie. Cette causerie pourtant prévu pour une durée de 2 heures, a finalement duré 3 heures d'horloge, et les sujets n'étaient toujours pas épuisés.

Mr MOCTO nous a parlé du rôle que joue son Ministère dans la protection de l'enfant inadapté social (en vue d'orienter ou de réorienter son comportement), dans la restructuration de sa personnalité ,et pour sa réinsertion socio-économique.

Il a rappelé que les unités spécialisées du Ministère des affaires sociales, pouvaient aider à atténuer la lourdeur du handicap de l'enfant inadapté social, qui pèse sur les parents, ceci par un travail de prise en charge psychosocial mené avec beaucoup de tact. C'était l'occasion idoine de porter à leur connaissance les conditions à remplir pour accéder à ces unités pour celles des mamans qui l'ignoraient.

IL a également encourager les mamans à être à l'écoute des enfants, pour réduire de manière plus efficace, les multiples interférences dans les ondes éducatives qui empêchent nos enfants à être à notre image.

Un parent a posé la question de savoir si le Minas pouvait prendre en charge les frais de scolarité des enfants orphelins. Ce qui a donné l'occasion à Mr MOCTO de parler des crédits PPTE alloués par les centres sociaux aux nécessiteux après étude de leurs dossiers.

Maître Ntanfa (présidente du WCIC) a pris la suite de cet éducateur chevronné qui compte 25 années d'expérience dans sa profession, pour parler de la protection juridique de l'enfant.

Nous avons alors appris que, lorsque la conduite de l'enfant est très déréglé, le père peut requérir l'intervention du juge conformément aux articles 375- 376 et 377 du code civil camerounais, pour un placement en éducation surveillée .

Me NTANFA a également prévenu les parents de ce que, le juge peut retenir la responsabilité civile du titulaire de la puissance paternelle, au cas où le mineur non émancipé sous sa garde, commettrait un acte dommageable à autrui (articles 1384 al 4 du code civil) ; elle a toutefois relevé qu'il n'en est pas de même, lorsque le mineur pose un acte qui engage sa responsabilité pénale, celle-ci étant personnelle et individuelle.

Elle a enfin insisté sur le fait qu'en matière de partage de la succession, l'enfant conçu est considéré comme né, ce qui revient à dire comme un être à part entière. En considérant bien entendu qu'il sera vivant et viable.

L'assistance a été très édifiée par cette causerie et a encouragé WCIC à en organiser d'avantage.

Pour notre part, nous avons été très satisfait de pouvoir servir de médiation entre le rapprochement d'un Ministère et la population de base à travers cet éducateur des affaires sociales. WCIC a une fois de plus, respecté son engagement à servir de relais de communication, dans la vulgarisation des prestations dont peuvent bénéficier les populations auprès des institutions publiques et privées.

Il est 21h quand nous nous séparons et le prochain rendez-vous est pris pour le mercredi 25 juin 2008.

Liste de présence à la causerie du 30 avril
(ceux qui ont bien voulu donner leur nom)

Mme Kanga

Mme Tagne

Mme Bekondo

Mme Djoukang 22 06 55 96

Mme wandji 9911 53 15

Mme Kitieu

Mme

Me Wandja

Me Ntanfa

Mr Mocto

Mlle Christel Nellemann

Mme

mme